



Réseau Environnement

Catalyseur de l'économie verte au Québec

Mémoire de Réseau Environnement sur la
reconnaissance et l'adoption des nouvelles
technologies de traitement des eaux usées

Déposé pour la
Stratégie québécoise de la recherche et de
l'innovation 2022





Présentation

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a près de 60 ans. La mission de l'association est d'être le catalyseur de l'économie verte* au Québec. Carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, l'association assure l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable. Elle rassemble des expertes et des experts des domaines public, privé et parapublic qui œuvrent dans les secteurs de l'eau, des matières résiduelles, de l'air, des changements climatiques, de l'énergie, des sols, des eaux souterraines et de la biodiversité.

* L'économie verte est une approche pour mettre en œuvre le développement durable (ISQ, 2020). C'est une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources (PNUE, 2011).



Table des matières

Présentation	1
Introduction	3
Enjeux et recommandations	4
Divergences d'opinions entre le MAMH et le MELCC	5
Enjeu	5
Pistes de solution	6
Contribution potentielle à la résolution des enjeux	8
Synergies et partenariats durables	8
Conclusion	9

Introduction

Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a invité Réseau Environnement à soumettre ses commentaires pour l'appel de mémoires de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022 (SQRI 2022). Réseau Environnement a formé un comité spécifique sur les nouvelles technologies en eaux usées composé d'une trentaine de spécialistes, de promoteurs technologiques et de consultants dans le domaine. Avec l'appui de l'organisme *Écotech Québec*, les membres de Réseau Environnement souhaitent partager leurs observations et leurs préoccupations concernant des obstacles au développement et à l'adoption de nouvelles technologies de traitement des eaux usées.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) encadre l'approbation des technologies de traitement des eaux selon trois catégories ; soit les technologies conventionnelles, les technologies validées et les technologies en validation. Toute nouvelle technologie doit habituellement acquérir l'un de ces 2 derniers statuts par l'obtention d'une fiche d'information technique. Ainsi, la fiche permet à la technologie d'être appliquée sur des projets à échelle réelle. Afin d'obtenir une fiche, les promoteurs manufacturiers ont le mandat de documenter les performances épuratoires de leur nouvelle technologie et de soumettre une demande de validation de ces performances. Selon les cas, les promoteurs manufacturiers doivent aussi soumettre leur technologie à des tests de performance additionnels. Ce mandat doit être exécuté par une tierce partie indépendante afin de répondre aux exigences et permet aux manufacturiers de recevoir le statut de validation technologique désiré.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) subventionne ou non l'utilisation des nouvelles technologies validées et en



validation soumises par les municipalités. De plus, les programmes d'aide aux municipalités existent afin de combler les besoins de financement d'installations pouvant inclure des innovations.

Réseau Environnement souhaite saisir l'occasion de la consultation de la SQRI 2022 afin de sensibiliser les autorités au fait que les marchés publics représentent un environnement d'affaires aride pour commercialiser des innovations. Pourtant, l'adoption d'une culture d'innovation serait bénéfique pour les marchés publics dont font partie les municipalités. Celle-ci faciliterait l'acquisition de technologies plus performantes pour la protection de l'environnement et pour la prospérité économique du Québec. Nous croyons qu'il est indispensable que la cohésion entre le MAMH et le MELCC soit renforcée afin d'adopter les technologies les mieux adaptées à une meilleure protection de la santé publique et de l'environnement ainsi qu'à une meilleure gestion de l'eau.

Enjeux et recommandations

Réseau Environnement reconnaît qu'un encadrement est requis afin de sécuriser et de fiabiliser la venue de nouvelles technologies environnementales dans le marché québécois. Cependant, certains obstacles concernant cet encadrement freinent l'innovation dans le domaine environnemental au Québec. Réseau Environnement a décidé de se concentrer sur le manque de cohérence entre le MELCC et le MAMH concernant les nouvelles technologies en validation. Ce problème est accompagné de pistes de solution assurant un mémoire constructif. Ce document a été rédigé afin d'encourager l'arrivée de nouvelles technologies environnementales qui présenteront le Québec à titre de moteur de l'innovation.

Divergences d'opinions entre le MAMH et le MELCC

Enjeu

Tout d'abord, Réseau Environnement a constaté que le principal problème vient du manque de cohérence entre le MELCC et le MAMH. Il existe une divergence d'opinions importante entre ces deux ministères à propos de la reconnaissance des technologies en validation.

Contrairement à ses décisions antérieures, le MAMH ne subventionne plus les technologies en validation. En revanche, le MELCC valide et peut octroyer des certificats d'autorisation pour les technologies détenant un tel statut. En effet, le MAMH semble considérer que le risque d'investir dans de nouvelles technologies en traitement des eaux usées est considérablement élevé, et ce, sans toutefois se remémorer les nombreux projets réussis. Le changement d'opinion du MAMH d'il y a quelques années à l'égard des innovations de traitement des eaux usées a entraîné une incompréhension pour les entreprises qui ont investi plusieurs centaines de milliers de dollars pour la validation d'une technologie et qui ont suivi rigoureusement les exigences gouvernementales.

En somme, cette divergence entre l'approbation du MELCC d'une nouvelle technologie afin de protéger l'environnement du Québec et ce que le MAMH est prêt à subventionner selon son échelle de risque représente un enjeu réel pour l'innovation au Québec. Cette contradiction freine l'adhésion des entreprises, des investisseurs et des municipalités au processus de validation des nouvelles technologies de traitement des eaux usées et nuit ainsi à la commercialisation d'innovations au Québec. Les gains environnementaux et économiques associés aux innovations technologiques dont pourrait disposer l'état sont évacués au profit d'anciennes technologies souvent moins performantes.



La technologie *Actiflo* conçue en bonne partie à Montréal existe depuis plus de 25 ans. Elle est un exemple de fiche en validation qui n'est pas subventionnée par le MAMH, et ce, même si elle sera intégrée au *Guide de conception des technologies conventionnelles* au printemps 2022. Cette technologie est utilisée dans des centaines d'installations d'eaux usées à travers le monde ; soit dans les installations de Paris, de Genève et de plusieurs municipalités ontariennes dont les conditions de fonctionnement sont similaires à celles du Québec.

Pistes de solution

L'adoption des nouvelles technologies en eau étant un enjeu important pour l'économie verte au Québec, Réseau Environnement propose plusieurs avenues porteuses afin de remédier au manque de cohérence entre le MELCC et le MAMH.

1. Grille de maturité pour la nouvelle technologie :
 - a. Une grille de critères pourrait être définie afin de connaître le niveau de développement des nouvelles technologies. Par exemple, une grille de maturité couvrant l'ensemble des performances d'une technologie, les aspects fonctionnels, la durabilité et le cycle de vie permettrait de mieux comparer différentes innovations, de régulariser l'analyse effectuée sur celles-ci et d'identifier plus habilement le risque associé à leurs utilisations. Cependant, il est impératif d'éviter la création d'une procédure encore plus fastidieuse qui découragerait davantage les principales organisations intéressées ;



- b. La grille de maturité permettrait aux deux ministères d'avoir confiance en la technologie proposée et de diminuer le facteur de risque relié à celle-ci ;
 - c. Cette grille permettrait d'introduire un mode de financement des projets qui tient compte des risques et de la gestion de l'innovation selon le niveau de maturité de la technologie.
2. Réinstaurer un comité formé des deux ministères :
- a. Ce comité aurait pour but d'harmoniser la vision des différentes directions régionales pour le processus d'autorisation, et ce, tout en respectant les contraintes auxquelles le MAMH et le MELCC sont confrontés ;
 - b. L'avantage principal de ce comité résiderait dans la cohésion entre les différentes instances gouvernementales. Nous croyons que la diversification des opinions à l'intérieur d'un groupe décisionnel aboutirait directement en un processus plus près des besoins des organisations québécoises. Alors, cette homogénéité permettrait au Québec d'aspirer à être une société avant-gardiste et prospère dans le monde.

Contribution potentielle à la résolution des enjeux

À titre de catalyseur de l'économie verte au Québec, Réseau Environnement est déjà en étroite collaboration avec de nombreux acteurs de l'innovation dans le secteur du traitement des eaux usées. Nous serons fiers de rassembler une équipe diversifiée constituée d'entreprises, de consultants et de membres indépendants spécialistes dans ce sujet. Ainsi, le MAMH et le MELCC seront épaulés pour effectuer un changement visant à favoriser la diversification et le développement des nouvelles technologies dans le secteur des eaux usées au Québec.

Réseau Environnement s'attend à ce que le gouvernement étudie les pistes de solution amenées dans ce mémoire. Ainsi, la coordination des objectifs du MAMH et du MELCC pour favoriser la venue de technologies dans le marché québécois serait assurée. Cette coordination permettrait à nouveau l'attribution des subventions liées à des projets faisant appel à des technologies en validation.

Synergies et partenariats durables

Il est explicitement indiqué que le MEI se joigne avec le Conseil du trésor en collaboration avec le MELCC afin d'encourager les nouvelles technologies et les écotecnologies. Ce partenariat sera bénéfique pour la recherche de l'innovation environnementale au Québec, puisque le MELCC a le mandat de protéger l'environnement.



Conclusion

En terminant, nous réitérons que le manque de cohésion entre le MELCC et le MAMH dans la vision des nouvelles technologies environnementales freine l'innovation au Québec et explique l'incompréhension des organisations novatrices du Québec.

Ce mémoire a été rédigé dans l'espoir de développer des pistes de solutions telles qu'une grille de maturité pour les technologies et la réinstauration du comité formé du MELCC et du MAMH. Ces dernières serviront à rebâtir la confiance du MAMH envers les technologies innovantes en validation et aideront le MAMH à s'engager à nouveau dans le financement de nouvelles technologies. Ces éléments contribueront à regagner l'intérêt du public à investir leur temps et leur argent pour de nouvelles technologies prometteuses dans le domaine environnemental. Ainsi, en contrôlant davantage les risques liés aux innovations technologiques avec un mode de financement adapté, le Québec pourra figurer dans les sociétés avant-gardistes du monde.

EAU

MATIÈRES
RÉSIDUELLES

SOLS ET EAUX
SOUTERRAINES

BIODIVERSITÉ

AIR,
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
ET ÉNERGIE



Réseau
Environnement

295, Place d'Youville
Montréal (Québec) H2Y 2B5
514 270-7110
www.reseau-environnement.com
info@reseau-environnement.com

